

Honoraires de transaction TTC à la charge Du Vendeur

VENTES APPARTEMENTS, MAISONS, IMMEUBLES, PROPRIETES, TERRAINS A BATIR, AUTRES

Prix de Vente :

De 23 000 € à 61 000 €.....	6000 € TTC
De 61 001 € à 107 000 €.....	7000 € TTC
De 107 001 € à 150 000 €.....	8 000 € TTC
De 150 001 € à 199 999 €.....	9 000 € TTC
De 200 000 € à 249 999 €.....	10 000 € TTC
De 250 000 € à 299 999 €.....	12 000 € TTC
De 300 000 € à 399 999 €.....	15 000 € TTC
De 400 000 € et +.....	5 %

HONORAIRES POUR ESTIMATION

- Dans le cadre d'une mise en vente ou en location : Offerte
- Dans tous autres cas : **60€ TTC**

**NOS HONORAIRES SONT T.T.C., T.V.A. INCLUS A 20 %
TOUS LES PRIX DE NOS AFFAIRES SONT HONORAIRES INCLUS.**

Honoraires de Gestion Locative

BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES DE LOCATION APPLICABLE SUITE A LA LOI ALUR

- HONORAIRES A LA CHARGES DU PRENEUR : Visite, publicité sur divers supports (ORPI, SeLoger, Le Bon Coin...) constitution de dossier, étude de solvabilité du dossier, rédaction de bail, **soit 8€/m² de surface habitable** (plafonné à 85 % pour les logements entre 50 m² et 100m², puis plafonné à 70 % pour les logements de 100 m² et plus)
- HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR : Les honoraires d'entremise et de négociation, sont offerts.
Les honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail s'élèvent à **8€/m² de surface habitable** (plafonné à 85 % pour les logements entre 50 m² et 100 m², puis plafonné à 70 % pour les logements de 100m² et plus),
- HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX A LA CHARGE DU PRENEUR : **3€ / m² de surface habitable**
- HONORAIRES D'ETAT DES LIEUX A LA CHARGE DU BAILLEUR : **3€ / m² de surface habitable**
- 6 € DU LOYER CHARGES COMPRISES + T.V.A. AUX TAUX EN VIGUEUR